



► Pratiques prometteuses de recrutement équitable

Avril 2021

Engagement en faveur du recrutement équitable et du devoir de diligence dans les secteurs du sucre et de l'huile de palme au Guatemala

Points essentiels

- Engagement des entreprises en faveur du recrutement équitable tout au long des chaînes de valeur du sucre et de l'huile de palme
- Les politiques de recrutement équitable de ces deux secteurs résultent de consultations multipartites impliquant les employeurs, les travailleurs et la Chambre d'agriculture
- La capacité des entreprises concernées de ces deux secteurs a été renforcée pour faire face au risque d'implication dans des pratiques abusives au sein de leurs chaînes de valeur
- Des mécanismes de contrôle de la conformité ont été mis en place dans les deux secteurs

Focus

Pilier de l'Initiative: Promouvoir des pratiques équitables au niveau des entreprises

Secteurs: Production de sucre et d'huile de palme

Pays: Guatemala

Organisations responsables: Chambre d'agriculture (Cámara del Agro CAMAGRO), Association des producteurs de sucre (Asociación de Azucareros de Guatemala, ASAZGUA), Association des producteurs d'huile de palme (Gremial de Palmicultores de Guatemala, GREPALMA)

Description de la pratique

Grâce à l'assistance technique du projet REFRAME et à un processus consultatif, les entreprises ont été sensibilisées au fait que le respect des droits humains constitue une responsabilité qui s'accompagne d'une obligation de rendre des comptes et d'une exigence de transparence, conformément aux critères préétablis en la matière. Il a été par conséquent convenu de mettre en œuvre deux politiques sectorielles spécifiques, l'une pour le secteur sucrier et l'autre pour celui de l'huile de palme, en se basant sur la Déclaration de l'OIT relative

aux principes et droits fondamentaux au travail et sur les Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable. Les entreprises concernées ont reçu des directives visant le contrôle des bonnes pratiques en matière de respect des droits humains, la mise en place de mécanismes opérationnels de dépôt de plaintes et l'adoption d'éventuelles mesures correctives. Des exemples de bonnes pratiques ont également été décrits dans ces directives, ainsi que des critères pour en mesurer l'efficacité.



Ouvriers agricoles au Guatemala. © OIT

Effets constatés/Avancement

À l'issue des consultations, l'Association des producteurs de sucre ASAZGUA, l'Association des producteurs d'huile de palme GREPALMA et leurs partenaires se sont formellement engagés à respecter les droits humains énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, tout en tenant compte des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des Principes généraux et directives opérationnelles de l'OIT concernant le recrutement équitable. Ils se sont engagés à promouvoir le respect de ces droits tout au long des chaînes de valeur, y compris le droit de ne pas être soumis au travail forcé, qui résulte souvent d'un recrutement inéquitable.

ASAZGUA, GREPALMA et leurs partenaires se sont par ailleurs engagés à faire preuve de diligence raisonnable pour prévenir, atténuer et résoudre les risques actuels constatés au sein des chaînes de valeur, y compris ceux liés aux irrégularités de recrutement et aux violations des droits humains.

ASAZGUA s'est engagée à «maintenir la périodicité opportune des audits menés en matière de droits humains auprès de [ses] membres» et à «donner suite au système de suivi, d'évaluation et d'amélioration des aspects sociaux, professionnels et environnementaux en établissant des objectifs spécifiques d'amélioration pour chacun de [ses] membres».

GREPALMA s'est quant à elle engagée à former ses agences partenaires aux droits humains et au recrutement équitable, ainsi qu'à mettre en œuvre un mécanisme de contrôle de la conformité. Ces actions ont été validées auprès de chaque entreprise participante. Par ailleurs, le Département de Développement durable de GREPALMA a été chargé de traiter les questions liées au respect de ces mesures. GREPALMA assure

également le suivi de la mise en œuvre de ces mesures par le biais de son Conseil d'administration, et partage ses rapports d'étape semestriels avec les parties concernées sur ses plateformes de communication. Le contenu des mesures adoptées en matière de droits humains sera également revu chaque année dans le cadre d'un processus d'évaluation.

Des milliers de travailleurs (migrants) bénéficient de ces mesures. Les 11 usines membres d'ASAZGUA génèrent environ 63 000 emplois directs et 315 000 emplois indirects dans le secteur sucrier, tandis que le secteur guatémaltèque de l'huile de palme génère de son côté 28 575 emplois directs et concerne 143 000 bénéficiaires indirects.

Autres dispositifs prometteurs

Participation et représentation

L'élaboration de ces deux politiques sectorielles destinées aux organisations de producteurs d'huile de palme et de sucre a été menée grâce à un processus participatif impliquant leurs Conseils d'administration, la Chambre d'agriculture, les entreprises et les travailleurs. Ce processus leur a permis d'identifier ensemble les défis à relever en matière de droits humains, y compris ceux liés au travail forcé, à la liberté syndicale et à la non-discrimination (migrants, genre), et de proposer des mesures correctives, dont l'application des principes du recrutement équitable.

Répercussions

À travers le devoir de diligence, un processus a été mis en place pour garantir le respect des droits humains tout au long des chaînes de valeur, et les capacités ont été renforcées pour identifier, prévenir, atténuer et résoudre les risques d'implication dans des violations des droits humains au sein des activités propres des entreprises ou impliquant leurs partenaires commerciaux.



Femmes travaillant dans une plantation de la commune d'Almolonga, département de Quetzaltenango, Guatemala, le 20 avril 2020. © OIT

Cinq ans d'Initiative sur le recrutement équitable

- Cette pratique prometteuse fait partie d'une série résultant du bilan entrepris cinq ans après le lancement de l'Initiative sur le recrutement équitable.
- La vision de l'Initiative est de s'assurer que les pratiques de recrutement au niveau national et transfrontalier sont fondées sur les normes du travail, qu'elles sont élaborées par le biais du dialogue social et qu'elles garantissent l'égalité des genres. Plus précisément, elles:
 1. Sont transparentes et efficacement réglementées, contrôlées et appliquées;
 2. Protègent tous les droits des travailleurs, y compris les Principes et droits fondamentaux au travail, et préviennent la traite des êtres humains et le travail forcé;
 3. Informent et répondent efficacement aux politiques de l'emploi et aux besoins du marché du travail, y compris pour la reprise et la résilience.

Ressources

[Politique sectorielle de respect des droits humains de GREPALMA et de ses membres](#)

[Les palmiculteurs guatémaltèques présentent leur politique sectorielle de respect des droits humains](#)

[Azúcar de Guatemala présente sa politique sectorielle de respect des droits humains](#)

[Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable et Définition des commissions de recrutement et frais connexes](#)

Coordonnées

Bureau international du Travail
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

Département des conditions de travail
et de l'égalité

E: fairrecruitmentinitiative@ilo.org